

# Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de Communauté

## Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2015

---

*Le Conseil de Communauté, réuni sous la Présidence de  
M. Michel LIEBGOTT, Président*

**DESIGNE** un secrétaire de séance : Mme CONTI-REINERT (FLORANGE).

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 18 juin 2015.

**REPREND** les délégations données au bureau et au Président.

**DECIDE** la révision et le transfert de 2 millions d'euros de l'Attribution de Compensation (AC) vers la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) tel que présenté. **REVISE et TRANSFERE** 2 millions d'euros de l'Attribution de Compensation vers la Dotation de Solidarité Communautaire tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

**DESIGNE** M. PERON comme représentant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du conseil d'administration de l'IUT Thionville-Yutz.

**ACCEPTTE** la cession des parcelles n° 620 section 10 pour environ 6 500 m<sup>2</sup> et n° 588 section 10 pour 749 m<sup>2</sup> sur le ban communal de Nilvange et des parcelles n° 282 section 15 pour 30 218 m<sup>2</sup> et n° 287 section 15 pour 5 449 m<sup>2</sup> sur le ban communal d'Algrange, soit un total d'environ 43 000 m<sup>2</sup> à la société Socodis ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, sous réserve des arpentages et inscriptions d'actes en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre ; **FIXE** la cession au prix de 8 € le m<sup>2</sup> hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaines sur la ZAC de la Paix ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir les références cadastrales exactes en tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

**APPROUVE** le rapport d'activité de la SODEVAM Nord-Lorraine pour l'année 2014.

**ACCEPTTE** la cession d'une partie de la parcelle n° 211 section 28 située sur le ban communal de Florange, d'une contenance de 500 m<sup>2</sup> environ, à CMI Equipement ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, sous réserve des arpentages et inscriptions d'actes en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre ; **FIXE** la cession au prix de 17,25 € le m<sup>2</sup> hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaines ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir les références cadastrales exactes en tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

**DECOUVRE** la proposition de schéma de mutualisation des services entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et ses communes membres. **DEMANDE** à toutes les communes membres de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch de se prononcer, dans le délai de trois mois prévu par les dispositions du CGCT, sur ledit rapport et le schéma de mutualisation des services. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis sera réputé favorable ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**ACCEPTTE** la désignation de la ville de Nilvange comme maître d'ouvrage unique pour l'exécution des travaux de rénovation de la chaufferie du Pôle Enfance et Jeunesse à Nilvange ; **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la ville de Nilvange pour les travaux de rénovation de la chaufferie du Pôle Enfance et Jeunesse ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la ville de Nilvange et toutes autres pièces y afférentes ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à terme lesdits travaux et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier durant son mandat.

**APPROUVE** le présent projet de fonctionnement du Relais Assistants Maternels communautaire « La Luciole » à Hayange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Moselle ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y afférentes.

**APPROUVE** le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

**APPROUVE** le plan d'actions 2015 et la répartition des crédits spécifiques de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) comprenant les Dispositifs de Réussite Educative (DRE) et les Opérations Ville Vie Vacances (OVVV), pour un montant total de 306 640 € ; **APPROUVE** la répartition des subventions communautaires allouées aux associations ; **VOTE** les subventions communautaires aux associations telles que définies dans le tableau ci-joint, pour un montant total de 297 000 € ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser les subventions correspondantes et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**APPROUVE** le soutien financier aux permanences d'avocats à la Maison de la Justice et du Droit du Val de Fensch ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à participer au financement des permanences d'avocats à la Maison de la Justice et du Droit sur le Val de Fensch, à hauteur de 50%.

**APPROUVE** la convention relative à la création d'un itinéraire cyclable sur le domaine public routier (le long de la VRD952) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**DECLARE** d'intérêt communautaire le tronçon des Berges de la Moselle se trouvant sur le territoire du Val de Fensch ; **APPROUVE** le projet de constitution d'un groupement de commandes pour l'entretien des Berges de la Moselle ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec les communes et les EPCI qui ont manifesté leur accord par délibération.

**ACCORDE** l'indemnité d'éviction à un agriculteur ; **VOTE** les crédits correspondants ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser ladite indemnité.

**APPROUVE** l'acquisition des terrains de la section 23, parcelles n° 193, 194, 195, et de la section 22, parcelles n° 070, 071, 121, 127, 145, 149, 183, 184, 185 et 186 d'une contenance de 21ha57a50ca, situés sur le ban communal de Fameck, auprès de l'EPFL, sous réserve des arpentages et inscriptions d'actes en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre ; **APPROUVE** le prix de cession de 547 386,25 € HT et son paiement à l'EPFL ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir les références cadastrales exactes en tenant compte des arpentages en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée ; **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la concession d'aménagement établi avec la SEBL contractualisant la possibilité à la CAVF de mener une politique de maîtrise foncière active, notamment par le biais de l'EPFL.

**APPROUVE** le rapport d'activité du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise pour l'année 2014.

**APPROUVE** la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle pour le projet situé sur le secteur ouest de la ZAC de la Feltière entre la CAVF et l'EPFL ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**APPROUVE** les objectifs de création de la Zone d'Aménagement Concerté dite « de la Paix » sur les bans communaux d'Algrange, Nilvange et Knutange ; **FIXE** les modalités de la concertation publique.

**ADMET** en non-valeurs la somme de 1 236,73 € au titre du budget principal.

**VOTE** les crédits de la décision modificative n° 2 du budget principal.

**DECIDE** la reprise en régie directe de la gestion du haut de quai des déchèteries.

**MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté.

**DONNE** son accord sur le remboursement de tous les frais de missions et déplacements des élus communautaires, dans les conditions présentées, sur présentation des justificatifs et après y avoir été préalablement autorisés par ordre de mission signé du Président ou de son représentant.

**DONNE** son accord sur le remboursement de tous les frais de missions et déplacements des membres du Conseil de Développement de la CAVF, dans les conditions présentées, sur présentation des justificatifs et après y avoir été préalablement autorisés par ordre de mission signé du Président ou de son représentant.

**VOTE** les modalités de paiement énumérées concernant le fonds de concours pour la salle de gymnastique de Fameck.

**APPROUVE** le plan de financement de la mission d'assistance et de conseil au maître d'ouvrage pour l'accompagnement à la dématérialisation ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes, ainsi qu'à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet ; **ACCEPTE** de prendre en charge le financement de l'opération à défaut de l'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette mission.

**APPROUVE** la candidature de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à l'appel à projets « gare » de la Région Lorraine ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de financement avec la Région Lorraine et toutes pièces y relatives, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter toutes subventions complémentaires.

**APPROUVE** le rapport d'activité du SMITU Thionville-Fensch pour l'année 2014.

**APPROUVE** la modification de l'article 1 des statuts du SMITU Thionville-Fensch.

**EMET** un avis favorable sur le rapport annuel 2014 du SYDELON sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**APPROUVE** l'acquisition au prix de 58 323,77 euros TTC de la parcelle n° 5345/4589 section B (19 250 m<sup>2</sup>) située sur le ban communal de la Ville d'Uckange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

**APPROUVE** le plan de financement du projet d'aménagement intérieur des locaux de MetaFensch exclusivement dédiés à la recherche ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes, prendre en charge les frais à défaut de l'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées ainsi qu'à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet ; **ACCEPTE** de prendre en charge le financement de l'opération à défaut de l'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de ces travaux.

**INSCRIT** les montants visés aux budgets prévisionnels afférents ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter tout financement complémentaire auprès d'autres partenaires ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'engagement desdits travaux.

**DELEGUE** au bureau et au Président les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H14.**

**HAYANGE, le 8 octobre 2015  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-président,**

**Clément ARNOULD**

---

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 39  
Membres ayant donné procuration : 8  
Membres absents excusés : 2  
Membres absents : 2

Date de la convocation : 25 septembre 2015  
La séance débute à 19 H et se termine à 21H14.

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le : 8 octobre 2015

**Etaients présents :**

Mme DA SILVA, Mme KHAMASSI, Mme KOCEVAR, Mme MOUMENE, Mme CONTI-REINERT, Mme LAMBOUR, Mme WALDUNG, Mme DERATTE, Mme KRUCHTEN, Mme PISU, Mme SASSELLA, Mme CHOLLOT, Mme DEISS, Mme PARREZ et Mme LOMBARDI.

M. CERBAI. J.P, M. DERDAB, M. ARNOULD, M. LIEBGOTT, M. HEYERT, M LARCHER, M. CERBAI. F, M. BRIZZI, M. JURCZAK, M. LEONARDI, M. MEDVES, M. DECKER, M. DEWALD, M. ENGELMANN, M. GREINER, M. LUCCHESI, M. CHEBBAH, M. HAINY, M. CORAZZA, M. TOCZEK, M. LEBOURG, M. HOLSENBURGER, M. BOURGOIS et M. FRIJO.

**Etaient absents excusés mais ayant donné procuration** : Mme LEONARDI, Mme FICARRA, Mme SPERANDIO, Mme CORION, M. PERON, M. TARILLON, M. HEYER et M. DAVID.

**Etaient absents excusés** : Mme SCHMITT et M. QUINQUETON

**Etaient absents** : M. OSTER, M. HAUCK